



Commune de Meroux-Moval Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 décembre 2019

Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance publique, le jeudi 05 décembre 2019, à 20 h 00, dans la salle Michel BROUQUE.

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Noémie DUBOST, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Jean-Pierre GODEAU, Gilles HOUILLOIN, Guy JACQUES, Brigitte MAGNIN, Thierry MANTION, Chantal MARTIN-GARCIA, Jacques ROUECHE, Patrice SAINTY, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS

Membres excusés : Emmanuel CABETE, Victor CABETE (procuration à Patrice SAINTY), Sébastien COLLOT, Gilbert HAAS (procuration à Jean-Marc WULLENS), Michelle CLAUDEL, Jean-Luc MAGRIS (procuration à Noémie DUBOST), Jean-Claude MARTIN, Marie MINGARDO (procuration à Emmanuelle BOHL) et Caroline PATTAROZZI (procuration à Stéphane GUYOD)

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON

Aucune personne sur les sièges réservés au public.

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 10 octobre 2019.

Le compte rendu de la séance du 10 octobre est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

Délibérations

a. Tarifs périscolaire janvier 2020

Le Maire présente les tarifs actuels du périscolaire et propose une légère actualisation des taux pour l'année 2020 (environ 10 centimes pour chacune des différentes prestations offertes). Il y aura toujours 3 tarifs en fonction du quotient familial des familles et un tarif pour les enfants "extérieurs" à la commune. Le Maire précise que ces tarifs restent très inférieurs à ceux des communes voisines.

Vote à la majorité des membres du conseil pour la mise en place de ces nouveaux tarifs (2 abstentions : Patrice SAINTY et Victor CABETE).

b. Assurance statutaire sur le personnel

Il est proposé à la commune un nouveau contrat pour la nouvelle commune en remplacement des deux contrats des anciennes communes. Ce contrat, proposé par le centre de gestion en remplacement de la SMACL (prestation moins onéreuse), permet à la commune de récupérer une partie des salaires des employés en cas d'absence de ces derniers.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour autoriser le Maire à signer ce contrat d'assurance.

c. Médecine professionnelle et préventive

Le Maire présente une délibération type, proposée par le centre de gestion, permettant aux agents d'obtenir des consultations périodiques de médecine préventive, sans obligation de leur part et sans accord de l'employeur. Le coût d'une visite est de 85 euros.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour engager les agents de la commune dans ce dispositif.

d. Dissolution du SMAGA (Aéroparc) – dispositif de compensation des communes

La dissolution du SMAGA génère le partage de la trésorerie entre toutes les parts souscrites par les communes, ce qui représente une somme de 1 198,93 euros par part. Pour la commune de Meroux-Moval, c'est une somme de 10 690 euros par an qui sera perçue, en compensation des parts qui seront cédées au Grand Belfort.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour engager la commune dans ce dispositif.

e. Travaux du secrétariat de mairie

La commission d'appels d'offres va se réunir prochainement pour l'ouverture des plis. Si les offres sont dans le budget prévu, alors le conseil pourrait autoriser le Maire à lancer les travaux. Les délais administratifs et le déménagement du secrétariat permettent d'envisager le début des travaux à partir du 6 janvier 2020.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour autoriser le Maire à lancer les travaux en fonction des offres des entreprises.

f. Indemnité du comptable

Comme chaque année, le comptable demande à la commune une indemnité proportionnelle à la moyenne annuelle, sur 3 années, des dépenses de la commune. Pour cette année l'indemnité demandée est de 457,76 euros. Le Maire propose de verser un montant de 50%, soit 230 euros.

Vote à la **majorité** des membres du conseil pour autoriser le Maire à verser cette indemnité réduite (5 voix contre : Patrice SAINTY, Victor CABETE, Gilles HOUILLON, Brigitte MAGNIN et Chantal MARTIN-GARCIA)

g. Mise à disposition de Territoire d'Energie 90

Territoire d'Energie met à la disposition de la commune un certain nombre de prestations informatiques (Meroux et Moval bénéficiaient déjà de ces prestations).

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour autoriser le Maire à signer ce contrat de mise à disposition.

h. Etat d'assiettes exercice 2020 (ONF)

Pour l'année 2020, trois parcelles sont proposées à l'affouage (29, 9 et 10j).

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour autoriser le maire à signer cette proposition de l'ONF.

- i. Désignation d'un coordonnateur sécurité et protection de la santé : SPS et contrôle technique : CT pour les travaux du secrétariat de mairie

Le Maire propose que l'APAVE soit retenue pour la mission de CT pour un coût total de 2 100 euros TTC et que le centre de gestion assure la mission SPS pour un coût de 750 euros HT.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour autoriser le maire à retenir ces deux offres.

- j. Retrait de la délibération sur la création du CCAS de Meroux-Moval

La délibération, prise lors d'un précédent conseil municipal, doit être retirée pour non-respect de la procédure de création du CCAS de Meroux-Moval. Le nouveau CCAS sera créé lors des prochaines élections municipales. En attendant les dépenses du CCAS seront imputées sur le budget de la commune.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour autoriser le maire à retirer cette délibération.

- k. Décisions modificatives diverses

Deux DM sont à prendre sur le budget de fonctionnement et trois sur le budget d'investissement (changement de comptes en recettes dépenses, soit des jeux d'écriture).

Section de fonctionnement :

DF Chapitre 65, compte 657362 (subvention au CCAS° : - 9 000 €

DF Chapitre 011, compte 6232 (fêtes et cérémonies) : + 9 000 €

DF chapitre 65, compte 65541 (charges territoriales) : - 5 000 €

DF chapitre 012, compte 6218 (personnel extérieur) : + 5 000 €

Section d'investissement :

PARTIE INVESTISSEMENT			
	MONTANT	MOINS	PLUS
SECRETARIAT	10 000.00 €	21728	21311
BAUMGARTNER rue belfort	24 000.00 €	2151	21534
SODEB Touramont	2 000.00 €	2151	2031
aires jeux	20 000.00 €	20	2128

DI chapitre 21, compte 21728 - 10 000€

DI chapitre 21, compte 21311 + 10 000€

DI chapitre 21, compte 2151 - 26 000€

DI chapitre 21, compte 21534 + 24 000€

DI chapitre 21, compte 2031 + 2 000 €

DI chapitre 020, compte 020 - 20 000€

DI chapitre 21, compte 2128 + 20 000 €

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour autoriser le maire à prendre ces DM.

1. Autorisation de mandatement de 25% de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

L'objectif de cette délibération est de permettre au Maire de mandater de nouvelles dépenses d'investissement, au début de l'année 2020, avant le vote du budget.

Total des dépenses d'investissement 2019 (à ce jour : 02/12/2019)	346 845,95 €
Capital des emprunts réalisé	94 922,73 €
Résultat sans remboursement des emprunts	251 923,22 €
Taux maximum autorisé	25%
Montant de dépenses maximum autorisé	62 980,80 €

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour autoriser le maire à mandater ces dépenses d'investissement.

Informations

a. Ramassage des ordures ménagères et recyclables

Le Maire a demandé au Grand Belfort que les poubelles brunes et les poubelles jaunes soient ramassées les mêmes jours sur l'ensemble du village. Ce sera fait en 2021, car cela implique une réflexion globale au niveau des tournées. Des composteurs sont toujours en vente au prix de 25 euros. Le Grand Belfort constate une amélioration du tri des déchets dans la commune.

b. Déclarations d'intention d'aliéner

Néolia a vendu 3 maisons au lotissement de la Praie. D'autres maisons du village ont changé de propriétaires : au 20 rue de Bourogne, au 5 rue des Combeaux, au 5A rue du lavoir, au 1 rue des Soies, au 16 rue des Soies, 38 rue de Charmois, au 3 rue du Bosmont, parcelle AD 199 rue du 15 juillet, au 35 rue de la Liberté et une parcelle de terrain au 7 rue du Réservoir.

c. Signalisation de Meroux-Moval

Les nouveaux panneaux de Meroux-Moval, remplaçant les anciens de Meroux et de Moval, sont en cours d'installation.

Questions diverses

a. Aménagement de sécurité rue du 15 juillet

Une réflexion d'ensemble va être demandée au conseil départemental sur les aménagements de sécurité de la rue du 15 juillet, prenant en compte le futur lotissement de Touramont, la clinique de la Jonxion... Le déplacement du feu tricolore dans cette rue va aussi être étudié.

b. Fermeture de l'école

Le Maire indique que la capacité de fermer l'école dans un temps court ne devrait pas poser de problème dans la commune.

c. Espace de maintien en forme

Cet équipement existe derrière la mairie annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc TOCHON

Le Maire,
Stéphane GUYOD